

Concertation citoyenne pour l'aménagement de la Peyne et ses abords en traversée de Pézenas

Réunion publique de restitution du projet citoyen

Vendredi 20 octobre 2023 – 18h00 – 20h00
Maison du Peuple (Foyer des Campagnes), Pézenas



Contenu de la présentation

- 1. Contexte**
- 2. Méthode de concertation**
- 3. Diagnostic partagé**
- 4. Cinq principes d'aménagement**
- 5. Le projet du panel**
 - Usages récréatifs*
 - Accès à la Peyne et connexion entre les rives*
 - Patrimoine architectural et historique*
 - Patrimoine naturel et biodiversité*
- 6. Evaluation par les participant.es**

Le projet global de réaménager la Peyne est né :

1. Du besoin de répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau :

- Un environnement plus favorable à la biodiversité (« continuité écologique »),
- Trouver de meilleures solutions pour se protéger des crues et réduire leur coût,
- Atteindre une meilleure qualité d'eau,
- Mieux s'adapter au changement climatique.

2. Du besoin de faire se réapproprier le cours d'eau par les habitants

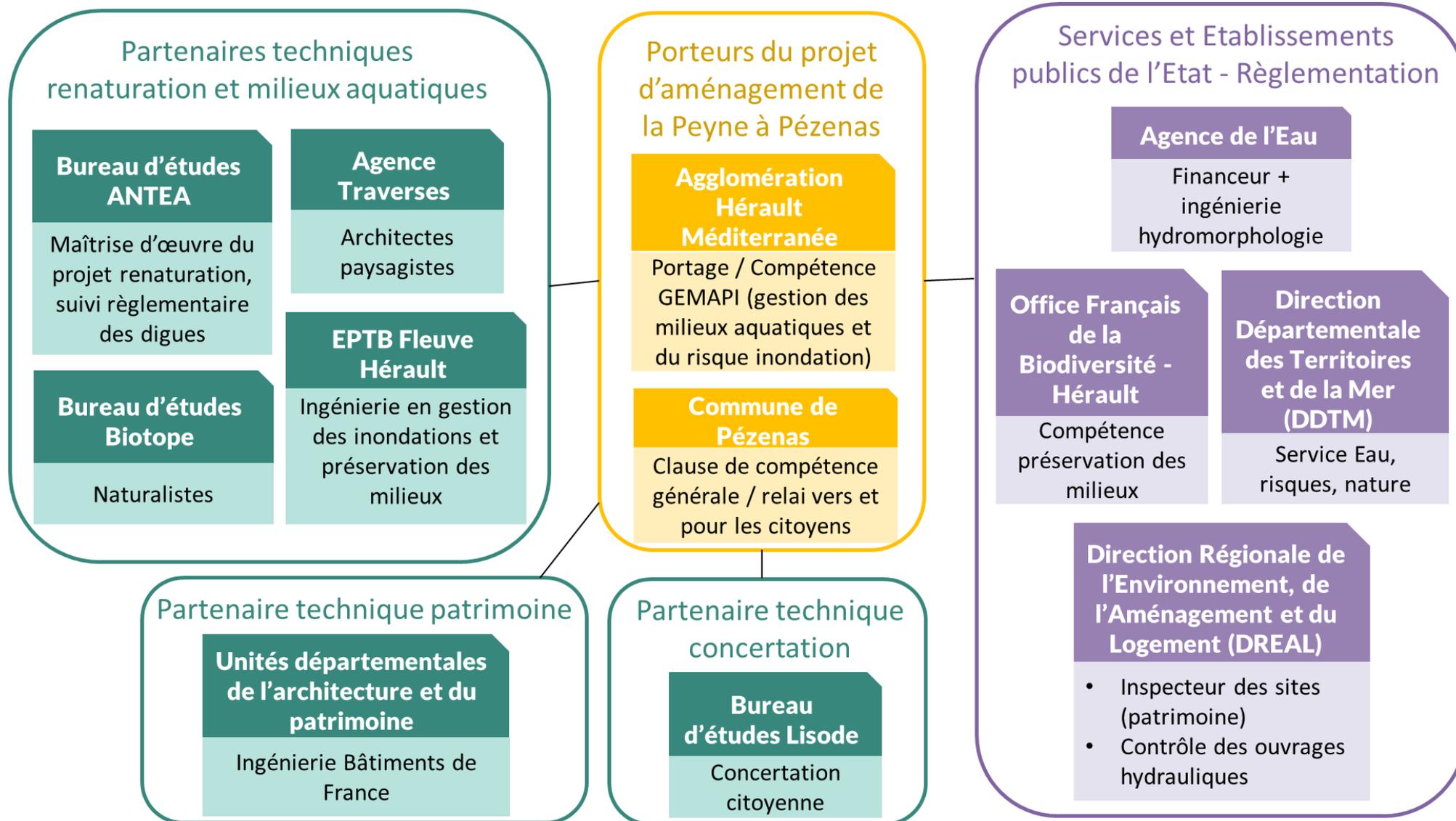
La CAHM et la commune de Pézenas ont lancé 3 projets en parallèle :

Un projet de renaturation
du cours d'eau de la
Peyne

Une étude pour une
stratégie de protection
contre les inondations,

Une concertation
citoyenne pour formuler
des propositions
d'aménagement de la
Peyne

Les partenaires de la concertation sont nombreux !



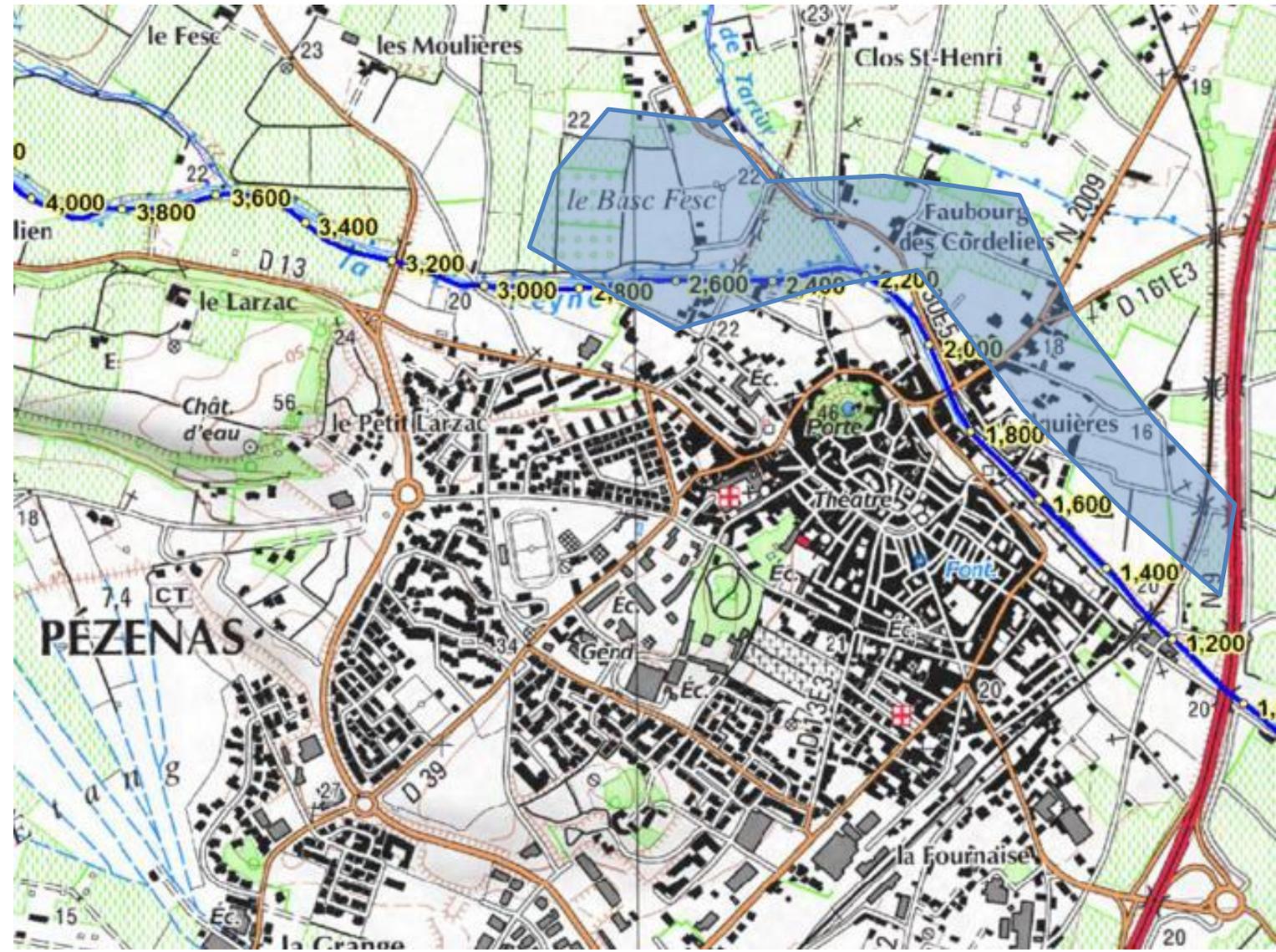
La zone concernée par la concertation s'étend du Pont de Caux au pont de l'autoroute.

Objectifs de la concertation :

- Construire des propositions collectives adaptées au territoire et qui répondent aux besoins des Piscénois.es,
- Répondre aux obligations de la Directive Cadre Européenne sur l'eau
- Renforcer les pratiques de démocratie locale et l'intégration des citoyens dans un projet de la collectivité.

Thèmes abordés :

- Accès et cheminements,
- Paysage et patrimoine,
- Loisirs, risque inondation et sécheresse



Une concertation sur le réaménagement de la Peyne...

Avec QUI ?

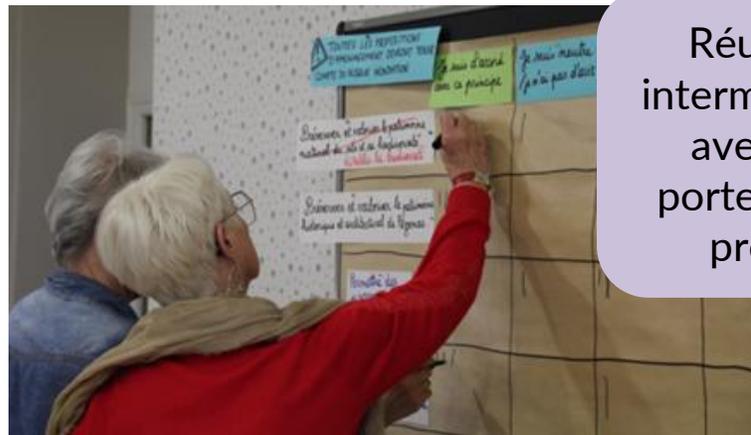
Un groupe de 25 habitants ayant des profils divers (âge, lieu de vie, membre d'une association...)

Pour FAIRE QUOI ?

3 ateliers de réflexion, 3 samedis après-midi, pour construire des propositions collectives.



ATELIER 1 (Samedi 11 mars) :
Diagnostic partagé (points forts et points faibles du site) + Fixer des principes d'aménagement



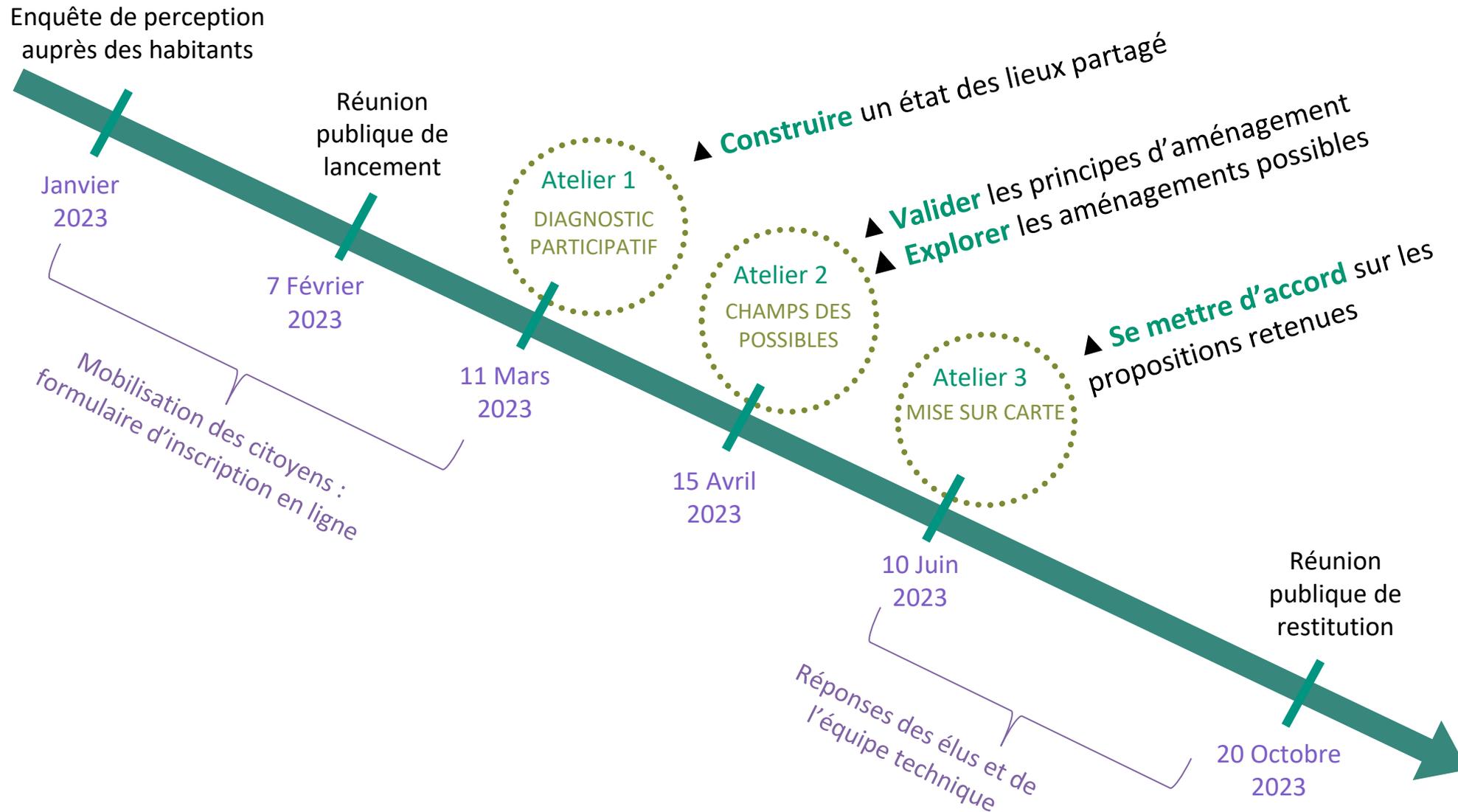
ATELIER 2 (Samedi 15 avril) :
Propositions d'aménagement qui répondent aux principes de l'atelier 1

Réunion intermédiaire avec les porteurs de projet



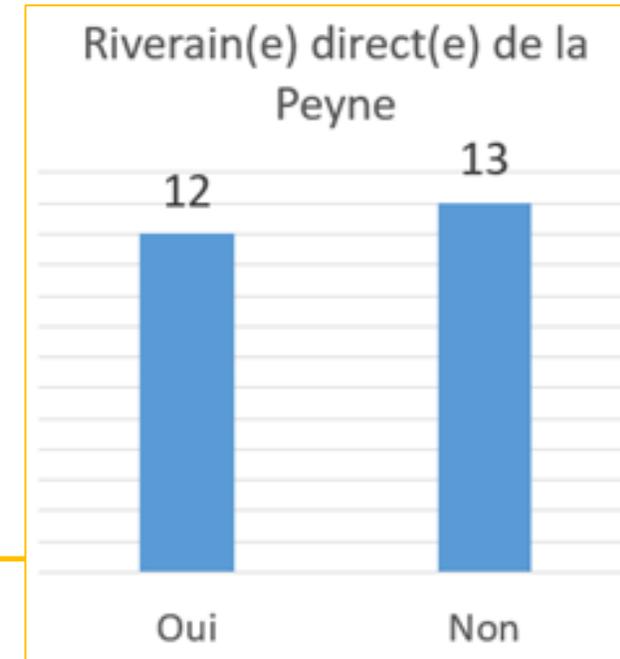
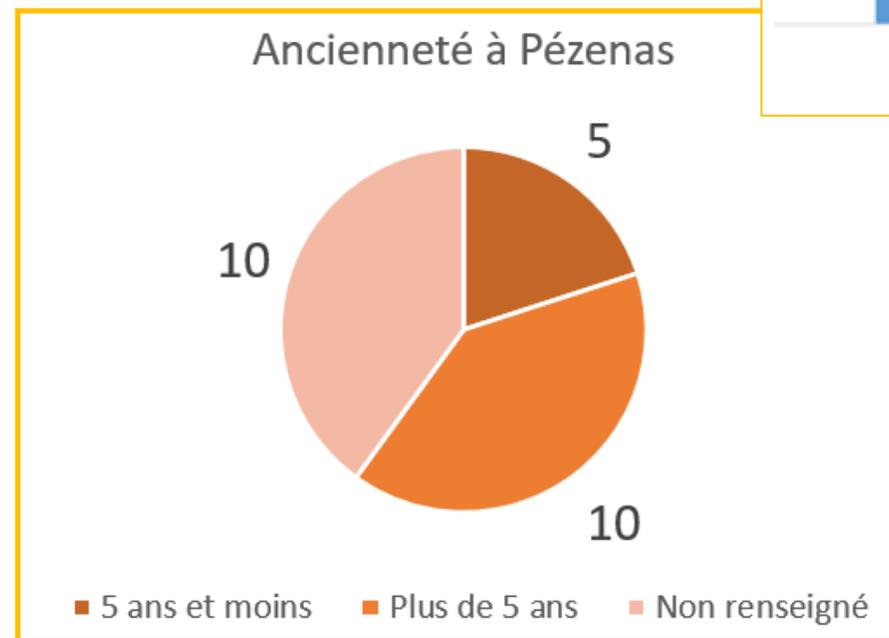
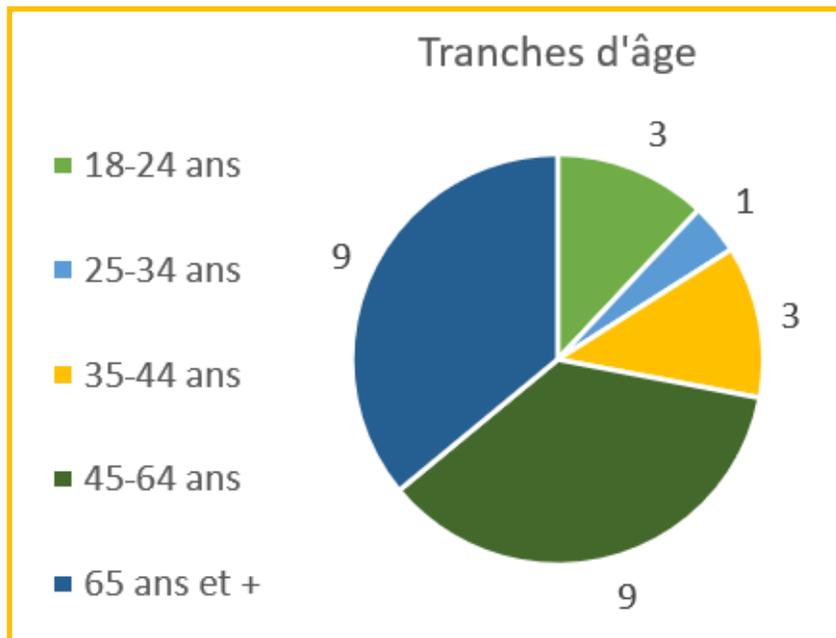
ATELIER 3 (Samedi 10 juin) :
Mise sur carte des propositions d'aménagement retenues par les décideurs

La concertation s'est déroulée de janvier à octobre 2023



Mobilisation et recrutement d'un groupe de 25 piscénois.es par :

- Deux journées de mobilisation sur le terrain
- Affiches placées dans divers lieux (piscine, mairie, commerces...)
- Réseaux sociaux et site de la Ville de Pézenas
- Information transmise au Conseil citoyen de la transition écologique
- Journal de la mairie
- Article dans le Midi Libre



Diagnostic élaboré par le groupe citoyen dans l'atelier 1

PRINCIPAUX POINTS FORTS

ACCÈS ET CHEMINEMENT

- Potentiel de promenade
- Nature à proximité de la ville
- Gué des Moulières et Pont en Fer très utiles
- Plusieurs accès sur la Peyne

PAYSAGE ET PATRIMOINE

- Plusieurs points d'observation de la faune et la flore de la Peyne
- Belle vue sur Pézenas depuis le Pont en Fer
- Anciens jardins, architecture rurale
- Mur refait en rive gauche
- Végétation importante sur les berges
- Ponts en pierre, Pont en Fer, Pont de Montpellier
- Grillage du Pont en Fer propice à des expositions
- Peyne au naturel en amont du Pont en Fer, avec une plaquette

LOISIRS, RISQUE INONDATION ET SECHERESSE

- Les bancs de gravier offrent un accès à l'eau agréable
- Cadre bucolique en amont du Pont de Fer, berge agréable et partie en eau la plus large
- Présence de pêcheurs/ promeneurs

PRINCIPAUX POINTS FAIBLES

- Chemin dans le lit mineur : dangereux en cas de crue
- Erosion du chemin en rive droite
- Prolifération des cannes de Ravenne
- Certaines zones encaissées / difficile d'accès
- Peu de signalétique des accès
- Pont en Fer endommagé : à sécuriser ?
- Passage piéton étroit sur le Pont en Fer
- Traversée /accès difficile de (à) la Peyne
- Présence de déchets, de déjections canines
- Béton : environnement « pas terrible »
- Graffitis/tags inesthétiques
- Espèce envahissante : roselière
- Un trou en aval du gué des Moulières fragilise la berge gauche
- Présence d'un tuyau de gaz dans le lit : risque de se déplacer avec les crues
- Eau stagnante par endroits, niveau bas
- Faible diversité de la faune et de la flore
- Gué des Moulières inesthétique
- Le mur digue s'effondre en rive droite
- Arbres dans le lit mineur et en rive gauche : risque d'embâcles
- Eau sale au gué des Moulières, endroit peu praticable pour des loisirs
- Assec observé, et laisses de crue
- Gué = frein à l'écoulement
- Peu d'espace pour le débordement de la Peyne en amont du Pont en Fer

ACCÈS ET CHEMINEMENT

PAYSAGE ET PATRIMOINE

LOISIRS, RISQUE INONDATION ET SECHERESSE

Principes d'aménagement issus du diagnostic

- Rétablir et préserver la biodiversité, valoriser le patrimoine naturel du site.
- Préserver et valoriser le patrimoine historique et architectural de Pézenas.
- Permettre des usages récréatifs.
- Améliorer et clarifier l'accès à la Peyne, les cheminements et la connexion entre les deux rives, en maîtrisant les nuisances aux propriétaires/riverains.
- Les propositions ne devront pas aggraver le risque inondation.

TOUTES LES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT DEVRONT TENIR COMPTE DU RISQUE INONDATION	Je suis d'accord avec ce principe	Je suis neutre / je n'ai pas d'avis	J'ai besoin de plus d'informations pour me positionner	Je suis contre ce principe (expliquez pourquoi SVP)
Préserver et valoriser le patrimoine naturel du site et sa biodiversité. <i>Rétablir la biodiversité</i>				
Préserver et valoriser le patrimoine historique et architectural de Pézenas.				
Permettre des usages récréatifs				
Améliorer et clarifier l'accès à la Peyne, les cheminements, et la connexion entre les 2 rives, en maîtrisant les nuisances aux propriétaires/riverains				

Les propositions (1/4)

Usages récréatifs

Afin de recréer un lien entre la ville et la Peyne, et de permettre aux habitants de profiter d'îlots de fraîcheur en saison estivale, le groupe citoyen propose d'aménager **2 zones de loisirs**, 3 sites de promenade et plusieurs **accès à vélo vers la Peyne**..

Zone de loisirs « Aire de pique nique et terrain de vélo cross »

CONSTAT : Terrain avec du potentiel à côté du futur parking pour une aire de loisirs à proximité du centre-ville.

- Aménager un parc enherbé à côté du nouveau parking.
- Maintenir un cadre naturel avec des chemins en terre, quelques bancs et tables en bois (pas de béton!). Pourquoi pas ré-utiliser le bois des arbres coupés de la Peyne.
- Installer des poubelles, un point d'eau et des toilettes.
- Aménager une « pumptrack » pour les jeunes et les sportifs.
- Pour relier cet zone de loisirs au centre-ville, privilégier un passage des piétons sur la rue Romain Rolland pour éviter la Départementale.

Promenade piétonne en bord de vignes

CONSTAT : Un chemin existe en bordure de vignes et est déjà emprunté par des promeneurs. Il est agréable avec sa vue sur la Peyne.

- Signaler et entretenir un chemin piétonnier le long des vignes, qui surplombe la Peyne en rive gauche, entre le chemin des Moulières et le Pont de Fer.
- L'aménagement ne pourrait se faire qu'avec l'accord des propriétaires privés.

Accès aux points d'intérêt de la Peyne à vélo

CONSTAT : La topographie des berges et la faible largeur des rues des quartiers en bordure de la Peyne ne permettent pas d'aménager une piste cyclable tout le long du cours d'eau. Il s'agit donc plutôt d'en faciliter l'accès depuis la ville, et sa traversée.

- Pour éviter les conflits entre piétons, cyclistes et motos il est préférable d'aménager un cheminement piétonnier dans le lit du cours d'eau, et de permettre aux vélos d'accéder facilement aux points d'intérêt depuis le centre-ville.



Point d'intérêt

Récréer et sécuriser une promenade en rive droite de la Peyne (le « chemin de ronde »)

- Un chemin existe en rive droite de la Peyne, en amont du début de la partie bétonnée. Il devient de moins en moins praticable avec l'érosion et il est surtout emprunté actuellement par les pêcheurs.
- Ce chemin permet d'observer la Peyne dans sa partie naturelle, il est agréable.
- Il faudrait aménager une entrée et une sortie de ce chemin sans endommager le mur ancien qu'il longe. Le chemin nécessitera un entretien régulier.
- Autre option : ouvrir au public l'ancien « chemin de ronde » qui surplombe la Peyne.

Création d'une promenade jusqu'à l'Hérault en rive droite

CONSTAT : Des chemins existent en rive droite de la Peyne, en amont du pont de l'autoroute, ils sont envahis par la végétation.

- Le chemin principal pourrait être réouvert et entretenu. Il ne sera pas possible de le rouvrir sur toute la longueur de la Peyne jusqu'à l'Hérault, mais il serait possible de raccorder un bout de promenade à des chemins déjà existants (un peu plus en retrait de la Peyne).
- L'intervention sur des parcelles privées nécessitera l'approbation des propriétaires.

Zone de loisirs « Pézenas les pieds dans l'eau »

CONSTAT : Il existe des plaquettes en bord de Peyne qui sont des flocs de fraîcheur, mais qui ne sont pas toujours facilement accessibles.

- Deux espaces pourraient accueillir une plaquette avec un accès aménagé : la zone en amont du Pont de Fer, et la zone en amont de la partie bétonnée (actuellement un lieu pratiqué par les pêcheurs).
- Pour préserver la tranquillité des lieux, ne pas installer de mobilier urbain, excepté des poubelles et des panneaux de sensibilisation à la gestion des déchets et à la prévention des feux.
- Il faudrait un entretien annuel du lieu.

Réaménagement de la voie ferrée en piste cyclable

CONSTAT : La voie ferrée gérée par la SNCF et par le Département est actuellement fermée.

Réaménager en piste cyclable la voie ferrée située en amont du pont de l'autoroute. A ce jour la voie n'est plus empruntée par les trains.

Échelle 1 : 7 504

0 200 m

***Points soulevés par la Ville de Pézenas :***

- Le lieu de baignade ne devra pas nécessiter de présence d'un(e) maître nageur(se).
- Il ne sera pas possible d'imperméabiliser de grandes surfaces pour l'aire de pique nique et les Architectes des Bâtiments de France (ABF) doivent rendre leur avis sur l'implantation d'un pumptrack.
- Il est préférable de favoriser la circulation piétonne dans le lit de la Peyne. Les accès cyclables seront à coordonner avec le Plan cyclable de la ville.
- Il ne sera pas possible de retirer trop d'arbres car ces derniers tiennent la berge avec leurs racines, et servent de lieu de vie à la faune.
- Le Département porte un projet de voie verte qui emprunte effectivement la voie ferrée en aval.

Accès à la Peyne et connexions

Les propositions (2/4)

Afin d'améliorer l'accès à la Peyne et les connexions entre les deux rives, le groupe citoyen propose de **réhabiliter une passerelle et un pont**, de **maintenir un gué existant** en réduisant son impact hydraulique, de **sécuriser 3 points d'accès au lit du cours d'eau** et d'en créer un **nouveau**.

Accéder à la Peyne depuis le nouveau parking

CONSTAT : La Peyne est à proximité immédiate du futur parking qui sera aménagé entre la route de Caux et le chemin des Moulières, il serait agréable de pouvoir s'y rendre à pied avec un cheminement adapté (pas forcément bétonné).

Si une digue est aménagée en rive droite à ce niveau de la Peyne, un chemin « en crête » pourrait être créé dessus, pour les habitants et les visiteurs.

Maintenir le passage à gué du quai des Moulières

CONSTAT : Le passage à gué du quai des Moulières est très emprunté par les tracteurs, engins et piétons. Il permet de désengorger le Pont de Caux (qui sera de plus en plus emprunté avec la construction du nouveau lotissement). Toutefois, ce passage à gué représente un obstacle à l'écoulement de la Peyne.

- Le maintien du passage sur le gué est important pour les engins agricoles et les piétons.
- Il faudrait abaisser ce gué pour permettre à la Peyne de passer par-dessus, et signaler le caractère inondable du chemin.
- Prévoir également des panneaux de priorité car le gué est trop étroit pour se croiser.

Réhabilitation du Pont de Fer

CONSTAT : Le Pont de Fer (ancien chemin de fer) est un point d'intérêt local important, et un axe stratégique pour traverser la Peyne. Il est actuellement en mauvais état et le passage y est étroit.

Une réhabilitation du pont permettrait le passage des piétons et des mobilités douces.

Remise en état de la descente vers la Peyne depuis la rue de Peyne

CONSTAT : L'accès à la Peyne est très emprunté et le sol est très abîmé.

- Il faudrait lisser la pente en béton ou aménager un escalier avec une rampe lisse à côté pour les poussettes et les vélos.
- L'aménagement d'un accès PMR semble compliqué avec la pente.

Remise en état des descentes vers la Peyne en aval du Pont de Montpellier & de la passerelle piétonne

CONSTAT : Les accès en pente à la Peyne sont très empruntés et le revêtement du sol est abîmé.

- Il faudrait reprendre le revêtement du sol en bouchant les trous et en le lissant. Cela faciliterait l'accès pour les piétons et les poussettes.
- L'aménagement d'un accès PMR semble compliqué avec la pente.

Sécuriser le passage piéton sur le Pont de Montpellier

CONSTAT : Les deux trottoirs du Pont de Montpellier sont étroits, comme l'escalier qui descend dans la Peyne depuis l'avenue Carrion de Nizas. Cela peut être dangereux pour les piétons.

- Il faudrait élargir un des trottoirs, ou bien accoler une passerelle piétonne au pont.
- L'élargissement de l'escalier ne sera pas possible car il constituerait un obstacle à l'écoulement. En revanche il est possible de le reprendre pour réduire la hauteur des marches.

Réhabilitation de la passerelle piétonne

CONSTAT : La passerelle piétonne qui débouche à côté du Pré Saint Jean est actuellement fermée. Elle constitue un point stratégique pour traverser la Peyne.

- Il faudrait réhabiliter cette passerelle, ou bien en créer une nouvelle au même niveau.
- Il est important d'aménager un accès PMR.

Échelle 1 : 7 504

0 200 m



Points soulevés par la Ville de Pézenas :

- Les contraintes d'érosion des berges risquent de réduire les possibilités de cheminement fluide.
- Le parking périphérique (route de Roujan) est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Patrimoine architectural et historique

Les propositions (3/4)

Pour mieux profiter du patrimoine du site de la Peyne, le groupe citoyen propose d'**aménager un chemin patrimonial et deux belvédères placés à des endroits stratégiques.**

La restauration des façades et des murs patrimoniaux complètera la revalorisation du patrimoine architectural de Pézenas.

Restaurer les murs digues

Reprendre les murs en pierre patrimoniaux depuis la guinguette jusqu'à l'extrémité du Pré Saint Jean.

Quai piétonnier / chemin patrimonial en rive gauche le long de la Peyne

CONSTAT : Des tronçons de chemins existent sur la rive gauche qui surplombe la Peyne. Ils permettent de beaux points de vue sur le cours d'eau et la Ville.

- Aménager un sentier d'interprétation le long de la rive gauche de la Peyne, depuis le début du béton en amont, jusqu'au pont de l'autoroute en aval. Une partie du chemin existe déjà entre la fin de la partie bétonnée et le pont de l'autoroute (si la CAHM est propriétaire de cette digue elle pourrait devenir gestionnaire de ce tronçon de chemin).
- Placer des panneaux explicatifs aux entrées du chemin et des QR Codes tout du long pour présenter la Peyne et le Pré Saint Jean.
- Aménagements sous réserve de l'acceptation des propriétaires privés.

Belvédère avec point de vue sur le pont de la Peyne

CONSTAT : Le chemin qui longe les vignes en rive gauche offre de beaux points de vue sur la ville, la Peyne et le pont.

- Créer un belvédère et un espace de pique-nique sur la berge gauche, au bord du chemin de Saint Jean de Bebian, en face des terrains de l'ancienne pépinière.
- Cet aménagement nécessiterait un entretien régulier.
- Il faudrait retirer les arbres morts pour dégager la vue sur la Peyne et sur la ville.

Exposition photo sur le Pont de Fer

CONSTAT : Le Pont de Fer est très emprunté et il possède une grille qui permettrait d'afficher une exposition.

- Étendre l'exposition photo de Pézenas au Pont de Fer.
- En discuter avec l'association qui a la charge du festival de photo de Pézenas.

Retrait des tags

CONSTAT : Certains tags sont inesthétiques.

- Retirer les tags constituant des insultes sous le Pont de Montpellier.
- Délimiter des zones réservées aux grafs ? Organiser un concours pour inciter à développer les grafs « artistiques » ?

Point de vue sur le château

Aménager un point de vue sur le château depuis le chemin situé entre le Pont de Fer et la Gare du Nord

Ravaler les façades

CONSTAT : Certaines façades visibles depuis la Peyne et les ponts sont abîmées.

- Faire une campagne de communication auprès des propriétaires des façades visibles depuis le Pré Saint Jean et le Pont de Montpellier pour qu'ils engagent des travaux.
- Une subvention « Aide aux façades » pourrait être activée sur un linéaire délimité.

Promenade arborée sur le Pré Saint Jean

CONSTAT : La promenade du Pré Saint Jean est un site historique de la Ville de Pézenas, qui offre une vue intéressante sur la Peyne.

- Restaurer le Pré Saint Jean en retraçant un linéaire de promenade avec différentes essences d'arbres (non allergènes).
- Placer des panneaux d'interprétation qui présentent le lieu et les éléments observables de la ville (jardins, tanneries...).
- Retirer les voitures sur un linéaire complet (plutôt que d'alterner des zones avec et sans voitures).
- L'aménagement nécessitera un entretien régulier.

Échelle 1 : 7 504

0 200 m



Points soulevés par la Ville de Pézenas :

- Il ne sera pas possible de retirer trop d'arbres sur les berges car ces derniers les retiennent avec leurs racines, et servent d'abri à la faune.
- Les aménagements des chemins se feront sous réserve de l'acceptation des propriétaires.
- Le remplacement des platanes par d'autres essences devra être soumise aux services de l'Etat car le Pré Saint Jean est « classé ».
- La réhabilitation des murs digue sera abordée dans le projet d'endiguement.

Les propositions (4/4)

Patrimoine naturel et biodiversité

Pour favoriser la biodiversité, le groupe citoyen souhaite **retirer une bande de béton** dans le lit mineur de la Peyne.

L'installation de panneaux d'information sur la faune et la flore permettront aux Piscénois(es) de se familiariser avec les espèces présentes dans la Peyne.

Le groupe citoyen propose également d'installer des poubelles et de délimiter des zones dans lesquelles les chiens devront être tenus en laisse

Entretien la végétation

CONSTAT : Il a été observé plusieurs arbres morts et des tronçons de la rive gauche envahis par la végétation.

- Dégager la vue vers la rivière en retirant les troncs d'arbres morts (qui risquent de créer des embâcles), en retirant certaines essences, et en entretenant la roselière.
- Entretien régulier nécessaire (mensuel).

Panneaux pédagogiques en bordure de la Peyne

CONSTAT : Des panneaux d'information permettraient de mieux connaître le cours d'eau de la Peyne, sa faune et sa flore.

- Installer des panneaux pédagogiques pour les promeneurs et les enfants sur les espèces de faune et de flore présentes au bord et dans la rivière.
- Les panneaux pourront servir à des sorties scolaires et/ou à des visites terrain d'associations.

Retirer le béton autour du lit mineur

CONSTAT : Le béton du lit de la Peyne est dégradé et inesthétique. Il y a très peu de faune et de flore dans cette zone.

- Pour favoriser la biodiversité et recréer un îlot de fraîcheur, retirer le béton sur une bande élargie autour du lit mineur. Laisser deux bandes de béton de part et d'autre du cours d'eau, au pied des murs, pour les maintenir (voire pour y aménager les cheminements).
- S'assurer que les aménagements n'impactent pas des murs privés. A analyser dans l'étude sur l'endiguement.

Distinguer des espaces avec /et sans chien

CONSTAT : Les chiens peuvent déranger la quiétude de la faune et engendrer des nuisances pour les promeneurs.

- 3 types d'espaces pourraient être délimités : des espaces pour les chiens en liberté, des espaces pour les chiens en laisse et des espaces où les chiens seraient interdits.
- Il est proposé d'instaurer un espace « chiens en laisse » sur les plages aménagées, sur le « chemin de ronde » en rive droite et sur les berges du tronçon de la Peyne situé entre le quai des Moulières et le Pont en Fer. Ce tronçon est naturel et abrite des espèces à préserver.
- Installer des panneaux de sensibilisation et des sacs à déjections canines.

 Zone « Chiens en laisse »

Installer des poubelles

CONSTAT : La Peyne est polluée par des déchets déposés sur les berges. Ajouter des poubelles au niveau de la gare routière sur le Pré Saint Jean.

- Installer des pièges à déchets dans l'eau.
- Les poubelles devront être suffisamment dimensionnées, avec un bac de tri.

Échelle 1 : 7 504

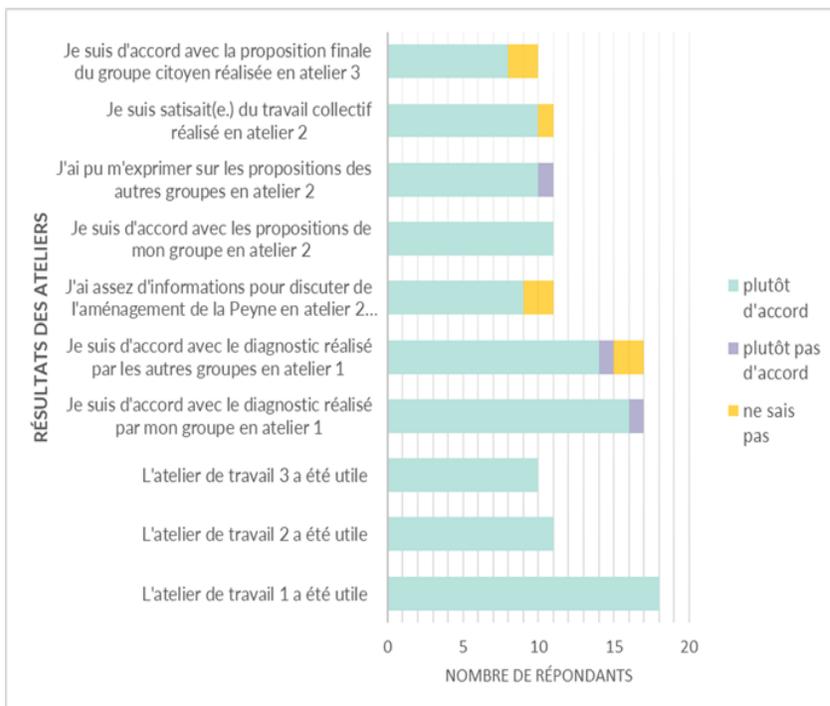
0 200 m



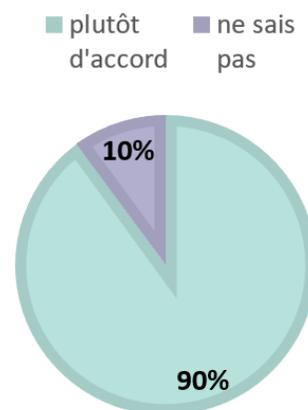
Points soulevés par la Ville de Pézenas :

- L'installation de panneaux pédagogiques ne devra pas constituer un obstacle aux écoulements en cas de crue.
- L'entretien de la végétation ne devra pas fragiliser les berges, et l'impact sur la biodiversité devra être le plus réduit possible.

Evaluation de la concertation par les participant.es



LA DÉMARCHE DE CONCERTATION MÉRITERAIT D'ÊTRE RÉPLIQUÉE POUR D'AUTRES PROJETS



Retours et recommandations sur le format et les outils de la concertation :

- Il aurait été intéressant d'avoir des pêcheurs, des randonneurs et des lycéens dans le groupe citoyen.
- Des exemples de projets de ce type menés dans d'autres villes auraient pu nourrir la réflexion.
- Il est important de préciser comment les recommandations seront utilisées par les personnes pendant les décisions finales.
- Il est important que le groupe soit informé des règles/contraintes du projet (lois à respecter, délais, budgets disponibles...).
- Bien assurer le cadrage de la prise de parole en grand groupe.
- Il aurait été bien de pouvoir étendre le diagnostic terrain jusqu'en aval du Pré Saint Jean.

Commentaires et recommandations sur les suites à donner à la concertation :

- Poursuivre la réflexion collective, notamment sur l'aménagement paysager.
- Il faut que les futurs projets de réfection des digues et de la renaturation intègrent les associations représentatives.
- Crainte que les propositions soient interprétées selon les études techniques, en allant dans une autre direction que celle donnée par le groupe citoyen.
- Il faudrait que les représentants du groupe citoyen soient informés des suites des travaux et des études de la CAHM.

***Questions et remarques du public sur les
propositions citoyennes***

Mot de clôture